

DDI : un dernier comité technique... pour rien (28 novembre 2018)

Le dernier comité technique des DDI de la mandature 2014-2018 s'est réuni le 28 novembre 2018. La délégation CFDT était composée de Stéphane Boutorine (DDT 69), titulaire, et Myriam Prigent (DDPP 29), experte.

La CFDT a œuvré tout au long des 4 années de ce mandat pour soutenir les agents des DDI. Création du CHSCT, harmonisation de la subvention cantine, télétravail voté en CHSCT : autant de dossiers sur lesquels la CFDT a eu un rôle moteur.

Malheureusement ce dernier comité technique des DDI n'a pas été à la hauteur des attentes de la CFDT : aucune information nouvelle n'a été apportée depuis la [réunion informelle du 15 novembre](#), sinon qu'une réunion décisionnaire devrait se réunir le 12 décembre 2018 et annoncer des orientations.

À la veille de bouleversements importants, aux enjeux cruciaux, prendre en compte la légitime inquiétude des agents des DDI est pourtant impératif - et urgent. C'est le sens de la déclaration liminaire prononcée par la CFDT au cours de cette instance sans intérêt :

« M. le Président, Mesdames, Messieurs,

Les annonces de ces derniers jours sur la future organisation territoriale continuent de mettre en pression les services et les agents, qui n'en ont nullement besoin.

Pour la CFDT, nous sommes bien dans une logique purement comptable. Où évoque-t-on les agents, leurs missions, leur qualité de vie au travail, leurs besoins de formations pour enrichir leurs compétences ? Nulle part, on nous parle juste de mutualisation et de la prise de guerre du programme 333, comme si les vieilles recettes utilisées depuis 30 ans allaient sauver le « nouveau monde ».

N'était-ce pas là l'occasion de faire un geste politique très fort, en mutualisant sous l'égide du premier ministre les BOP 333 et 307 (autrement dit, replacer les préfets sous

l'autorité du premier ministre) ?

Pour la CFDT, les choix proposés ne sont ni ambitieux, ni réalisables. Une telle réforme ne se fera qu'avec les agents, en les écoutant, en les formant et en changeant de « logiciel ». Les vieilles recettes n'ont pas fonctionné et ne fonctionneront toujours pas. Il faut mettre les agents au cœur, les écouter... Eux connaissent leurs problématiques pour assurer un service public de qualité.

Pour la CFDT, l'interministérialité, même si elle se révèle compliquée, joue son rôle amortisseur à chaque nouvelle réforme ; elle a permis que les dernières réformes et suppressions de postes se fassent sans déplacement géographique d'agents, même dans les situations de décroissements.

Pour la CFDT, il faut un arbitre « interministériel ». Le ministère de l'Intérieur ne peut pas être juge et partie !

Les agents attendent des réponses à ces questions anxiogènes, qu'ils jugent capitales pour la suite de leurs missions.

D'ailleurs, à ce jour, la CFDT attend toujours la synthèse écrite des remontées des préfets de région ! »

Pour en savoir plus :

- [Notre article Réunion bilatérale avec le secrétaire général du gouvernement et comité technique des DDI \(15 novembre 2018\).](#)

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour toute remarque ou pour nous faire part des difficultés dans les services.